



Information presse
29 septembre 2010

Roulez moins, payez moins MAAF lance une offre tenant compte du kilométrage, une réponse économique pour tous ceux qui roulent peu.

S'ils ne sont pas prêts à se passer de leur auto (73% des autos sont utilisées tous les jours ou presque), les ménages réduisent leur kilométrage parcouru annuellement notamment pour diminuer le coût annuel d'une auto qui reste pour beaucoup d'entre eux nécessaire au quotidien.

Désormais, l'automobile est utilisée sur de petites distances, ou uniquement le week-end ou pour partir en vacances.

Aujourd'hui, 35% des conducteurs français parcourent moins de 8 000 km par an.

Devant ces nouveaux comportements, afin de donner un coup de pouce aux automobilistes, MAAF lance une offre tenant compte du kilométrage, une assurance spécialement adaptée à ceux qui roulent peu .

Ainsi à partir du 4 octobre 2010, tous les automobilistes parcourant moins de 8000 km pourront bénéficier chez MAAF, d'une économie de 10%* sur leur cotisation annuelle.

Une offre simple à souscrire, des montants de garanties maintenus :

Aucun justificatif à fournir :

Sur simple déclaration du kilométrage , le nouveau tarif s'applique automatiquement dès la souscription du contrat.

Tous les clients auto déjà assurés chez MAAF, parcourant moins de 8 000 km par an, pourront également en bénéficier.

Les garanties restent identiques à celles du contrat d'assurance classique :
Les montants de garanties, les options et les franchises restent inchangés.

Pour Etienne Couturier, Directeur général délégué de MAAF, « le lancement de cette offre répond à une véritable demande des automobilistes. Le kilométrage parcouru dans l'année étant un vrai critère d'évaluation du risque, il nous paraissait légitime d'en faire profiter ceux qui roulent peu. Leur faire bénéficier de cette offre est pour MAAF une réponse économique face au coût de la vie ».

A cette disposition tarifaire s'ajoute le « Bonus à Vie MAAF » qui permet de conserver à vie les réductions de cotisations liées au bonus 0.50, que l'on soit assuré au Tiers ou tous Risques.

Rappelons que MAAF Assurances regroupe plus de 4 millions de clients et assure 3,9 millions de véhicules en France, soit près d' 1 automobiliste sur 10.

* Le taux de 10% représente l'écart moyen constaté en 2010 pour des contrats auto MAAF présentant les mêmes caractéristiques et souscrits dans les mêmes conditions entre le tarif appliqué sans limitation de kilométrage et le tarif appliqué pour les véhicules parcourant moins de 8000 km par an

Contacts presse MAAF :
Marie-Pierre MICHEL – Tel 01 53 10 63 57 – 06 07 67 68 76
Sophie BAGDIKIAN – Tel 01 53 10 65 12 – 06 80 47 09 80